



Date de génération de ce justificatif : 19/04/2026

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure

ADN – Constitution de société

Référence :

Départements de publication : Côtes d'Armor
Annonce légale publiée le 13 février 2026 sur paysan-breton.fr
Evènement(s) : Constitution de société

AVIS DE CONSTITUTION Aux termes d'un acte S.S.P. signé électroniquement en date du 4 février 2026, il a été constitué une société par actions simplifiée à associé unique dont les caractéristiques sont les suivantes : Dénomination sociale : ADN Capital : 1.000 € Siège social : 1, rue Michel Mirabel (22190) PLÉRIN Objet : la prise de participation par tous moyens de droit, notamment par achat, souscription ou fusion, dans toutes entités juridiques avec ou sans personnalité morale ; la détention de ces titres en tant que holding financier et d'une manière générale, toutes opérations financières se rattachant à cette activité, la cession ou l'apport de ces titres, l'octroi de toutes garanties sur ces titres ; l'exercice de tout mandat social au sein de ses filiales et participations ; la fourniture de prestations de services intellectuels ou matériels se rapportant aux activités des sociétés dans lesquelles la société a des participations ; l'achat, la cession, la propriété, la construction, la gestion, l'administration et l'exploitation par bail ou location de tout immeuble construit ou non, directement ou par l'intermédiaire de toutes entités juridiques avec ou sans personnalité morale ; la réalisation et la gestion de tous placements financiers, mobiliers ou immobiliers. Et plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, civiles et commerciales, se rattachant à l'objet sus indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la société, son extension ou son développement. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS. Cession d'actions : les cessions d'actions par l'associé unique ou entre associés sont libres et toute autre cession est soumise à l'agrément préalable d'une décision collective ordinaire des associés. Assemblées : Tout associé a le droit d'assister et de participer aux délibérations. Président : Monsieur Arnaud LE BROUSTER demeurant à PLÉRIN (22190) 1, rue Michel Mirabel. La société sera immatriculée au RCS de SAINT-BRIEUC. Pour Avis

JUSTIFICATIF DE PARUTION ANNONCE LÉGALE

[Consulter cette annonce en ligne](#)